

DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL

LES DOCUMENTS À JOINDRE

Pour que votre demande soit recevable, vous devez fournir des pièces justifiant que vous remplissez les conditions d'accès au logement communal (adéquation entre le logement proposé et la famille, solvabilité des candidats).

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE DES DEPOTS DE DOSSIER NE SERA PAS PRESENTE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION.

ETAT CIVIL ET SITUATION DE LA FAMILLE

Veillez fournir les copies intégrales des pièces suivantes pour le demandeur, le co-demandeur et toutes les personnes majeures vivant au foyer (à charge) :

Si vous êtes marié ou si vous avez des enfants :

Le livret de famille

Si vous êtes pacsés :

Le certificat de PACS

Si vous êtes français :
validité

La pièces justificative d'identité en cours de

Si vous êtes étranger :

La carte de séjour ou le récépissé de demande

Le cas échéant : l'attestation de grossesse,

Le cas échéant : Le jugement de Tutelle ou de Curatelle.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Si vous êtes locataire :

- L'attestation du propriétaire précisant que vous êtes à jour des loyers et charges (quittance),
- Le dernier avis d'échéance du loyer.

Si vous êtes hébergé :

- L'attestation de la structure d'hébergement qui vous loge ou une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge.

Pour votre garant (une pièce parmi les documents suivants) :

- dernière quittance de loyer,
- facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois,
- attestation d'assurance logement de moins de trois mois,
- dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES ET D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Veillez fournir pour les personnes à loger les pièces suivantes ou copies intégrales :

- Le dernier et avant dernier avis des impôts (Imposition ou non imposition sur le revenu,
- Le titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière,
- Le justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et de capitaux mobiliers,
- La notification des prestations CAF : Allocations familiales, RSA, AAH, PAJE, AS, APL... perçues pour les trois derniers mois,
- Le justificatif de pension Alimentaire,
- Le justificatif de pension d'invalidité,
- L'attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.

Pour les salariés :

- Le contrat de travail ou une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai,
- Les 3 derniers bulletins de salaires ou indemnités journalières Sécurité Sociale.

Pour les artisans, commerçants ou indépendants :

- L'inscription au registre du commerce ou répertoire des métiers,
- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale,
- L'extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan,
- Copie du certificat d'identification INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant,
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale,
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels,
- L'attestation comptable précisant le montant des ressources mensuelles ou les deux derniers bilans.

Pour les enfants scolarisés, les étudiants et les apprentis :

- Le certificat de scolarité pour les plus de 16 ans ou la carte d'étudiant pour l'année en cours,
- Le contrat de travail ou de stage,
- les 3 derniers bulletins de salaire pour les étudiants salariés et les apprentis,
- Le justificatif de versement des indemnités de stage,
- L'avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.

Pour les retraités :

- Le justificatif de versement des retraites principales et complémentaires pour les trois derniers mois.

Pour les chômeurs :

- La notification d'ouverture ou de refus des droits à l'ASSEDIC,
- Les 3 derniers avis de paiement.

DEPÔT DE GARANTIE

- Le justificatif si vous disposez d'un Garant **PERSONNEL**, joindre le courrier de votre garant ainsi que les justificatifs mentionnés dans la rubrique justificatif de domicile,
- Le justificatif si vous disposez d'un Garant **FSL** (Prêt du fond de solidarité logement),
- Le justificatif si vous disposez de l'avance **LOCA-PASS**.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Géraldine TETIN, place de l'Eglise 38760 SAINT-PAUL DE VARCES afin de constituer le dossier de demande de logement communal. La liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement sont énumérées dans la délibération parue au JO n° 2021-057 du 6 mai 2021 portant adoption d'un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mise en œuvre dans le cadre de la gestion locative. Les informations collectées relèvent de mesures précontractuelles d'appréciation de solvabilité et de conclusion d'un bail et de ses annexes.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'agent d'accueil réceptionnant les dossiers papier ou mail, l'agent chargé du contrôle et de l'anonymisation des dossiers, l' élu en charge des affaires sociales. Les membres du CCAS constituant la commission logement n'auront accès qu'à des fiches anonymisées des candidatures.

Les données sont conservées depuis le dépôt des dossiers par les candidats jusqu'à la tenue de la commission logement et l'attribution du logement. Les données des dossiers non retenus seront ensuite détruites. Les informations du locataire sélectionné seront conservées pour une durée de trois ans après la clôture des comptes du locataire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Géraldine Tétin, Mairie de Saint-Paul de Varces, Place de l'Eglise 38760 SAINT-PAUL DE VARCES, tél : 04 76 72 81 88, geraldine.tetin@saintpauldevarces.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.